

Sommaire :

- p. 1 :** L'édito du Président.
p. 2,3,4,5 : Congrès de la FMSL à St Rémy le 24 mars.
p. 6 : L'ensemble vocal de Buxy recherche un chef de chœur.
 Festival de Chorales de Leynes.
p. 7 : Recrutement de professeurs et animateurs pour les stages FMSL.
p. 8,9,10 : Formation à la direction d'orchestre.
p. 11 : Concert de gala au Creusot – J-Marc Tremblay.



Secrétariat : Fédération Musicale de Saône et Loire
 Maison des Associations.
 30 Rue St Georges. 71100 Chalon / Saône.
 Tél : 03.85.94.07.51.
 Mél : federation.musicale.71@wanadoo.fr
 SIRET : 313 244 535 00032.
 Site internet : <http://fmsl.openassos.fr>

Secrétaire : Laurence DROY.

Lundi : 8h50 – 12h30 // 14h00 – 17h

Mercredi : 8h50 – 12h30 // 14h00 – 18h

Vendredi : 8h50 – 12h.

Notez le bien :

Le prochain bulletin sera publié dans le courant du mois de Juin 2013. Pour faire paraître un article, celui-ci doit nous parvenir avant le 5 juin, dernier délai.

Merci de votre compréhension.

Envoyer vos articles à : jeanpdurin@aol.com

Jean-Pierre DURIN

Editorial.**Rapport moral du Président lors du Congrès de la FMSL à St Rémy le 24/03/13.**

Je vous remercie de votre présence nombreuse et pour mon premier exercice à la présidence de Notre Fédération, je vous demande une part d'indulgence.

Cette première année a été pour moi une prise de contact près de vous, pour mieux vous connaître.

Je commencerai par adresser mes remerciements aux différents soutiens :

Au Conseil Général :

- ☐ Pour son aide directe, dans le cadre du nouveau schéma départemental, auprès des écoles de musiques créatrices d'emplois,
- ☐ Pour l'aide directe auprès de nos adhérents par le soutien des Conseillers Généraux.
- ☐ Un soutien, renouvelé en 2013, pour Notre Fédération permettant ainsi la poursuite des actions pédagogiques engagées par le travail des membres de la commission formation.
- ☐ Et pour le travail que nous menons en commun dans un esprit de partenariat.

Au Conseil Régional qui est un des rares à avoir maintenu son aide auprès des sociétés musicales pour l'achat d'instruments de musiques. (40%).

A l'ensemble des Maires et des élus qui, en plus des subventions, mettent en général gracieusement à notre disposition, les équipements municipaux pour nos concerts et répétitions. Cette aide croyez moi est très importante et en tant que Président de notre Fédération, je remercie plus particulièrement la ville de Chalon et en tant que Président de l'Harmonie de Saint-Rémy, la Ville de Saint-Rémy pour son important soutien y compris à notre école de musique.

A notre partenaire financier qui participe au budget de la formation des Cadres et à nos Evénement Fédéraux le **Crédit Mutuel** par l'intermédiaire de la **Caisse de Chalon-sur- Saône.**

Sans oublier le **Journal de Saône et Loire** qui participe largement aux annonces de nos manifestations et qui est partenaire de cette journée.

Tout ayant été dit par les responsables des commissions, je vais simplement vous parler de Notre Fédération et je dis bien « **NOTRE FEDERATION** ».

Je souhaite que notre Fédération soit mieux connue et que nous en soyons fiers. D'où l'importance de la **communication**, et je suis très heureux que vous ayez l'an passé élu Michel LIMOGES à notre CA. Il met sa compétence à profit, non seulement de notre Fédération, mais aussi de vous. Il suffit de le lui demander.

Nous rassemblons **toutes les formes de pratique musicale** et si l'an dernier nous avons eu l'immense plaisir de voir notre **Orchestre Fédéral** remporté un **premier prix avec félicitations du jury** au concours d'Audincourt, lui donnant accès au niveau **Excellence**, résultat obtenu grâce au travail réalisé par le directeur de musique Jean-Marc TREMBLAY que je félicite ainsi que les musiciens.

Je n'oublie pas non plus l'Harmonie de Mâcon qui à ce même concours a confirmé son classement en Excellence. Mais nous devons apporter aussi aux autres formes musicales notre concours et notre compétence.

Nous avons projeté pour l'exercice 2013 de mettre à l'honneur les **chorales sur le plan départemental**, mais nous devons donner aux **batteries fanfares** une journée de formation incluant les protocoles de célébration des cérémonies officielles.

(Suite page 2)

Robert Martin
le partenaire créatif

saône-et-loire
LE DÉPARTEMENT

Confédération
musicale de
France



Crédit Mutuel
LA banque à qui parler
www.creditmutuel.fr

Nous réorganisons les examens de fin d'année et nous devons travailler avec les sections de Musiques Actuelles des écoles pour les programmes et les examens dans le respect de nos statuts et prérogatives.

Dans ce même registre de la formation, nous regardons avec le Conseil Général la possibilité de mettre en place un plan de formation pour le maintien à niveau des professeurs.

Sur le plan administratif, je ne vous cacherais pas que la période de **renouvellement des cotisations** a été très longue et il reste encore quelques sociétés qui doivent régulariser leur situation. Je vous rappelle que si vous n'êtes pas à jour de vos cotisations et si vous bénéficiez du tarif préférentiel de la CMF, **vous n'êtes pas assurés** même si votre cotisation à l'assurance de la CMF est payée.

Il est vrai que cette année la CMF a mis en place une nouvelle procédure via le portail **CMF-Réseau**. Je félicite les associations qui ont procédé au renouvellement de leur cotisation par ce canal et je remercie notre secrétaire, pour le travail important qu'elle a réalisé pour expliquer ce qu'il convenait de faire. Pour les sociétés qui ont opté pour la procédure papier, c'est notre secrétaire qui a fait la saisie de vos informations sur le portail CMF-Réseau. C'est un travail qui je l'espère devrait être réduit l'an prochain. Pendant ce temps nous ne faisons pas autre chose.

J'en profite pour vous parler de la **CMF** et de l'évolution de ses statuts. Lors du prochain congrès à Valençay du 17 au 19 avril, **les nouveaux statuts de la CMF** seront soumis au vote. Ils prévoient de modifier le statut de chacune de nos associations. Vous **ne serez plus affiliés, mais adhérents**. Ce ne seront plus les seules Fédérations Régionales qui seront adhérentes, mais chacune de vos associations. Les fédérations deviendront des **délégations** de la CMF. Nous devons probablement aménager nos statuts pour être en conformité avec cette délégation de pouvoir.

Ceci est la suite logique du congrès de Toulouse où la CMF a engagé la mise en place d'un outil de gestion et de communication en réseau. Je veux parler du portail **CMF-Réseau**.

C'est pour cette raison que nous vous invitons depuis 2 ans à l'utiliser. Demain ce portail sera incontournable. Je vous rappelle que je suis à votre disposition une fois par mois pour vous former à son utilisation. Notre Fédération fait partie des **Fédérations pilotes** pour l'utilisation de ce portail et nous avons accueilli la première **université de la CMF** à Mâcon au mois de novembre.

Cette l'année, afin d'améliorer la procédure d'adhésion en ligne, la CMF a décidé de revoir la **procédure d'abonnement au journal**. Sachez que Je participe à ce projet de la CMF.

Je voudrais terminer mon propos en remerciant le dévouement de l'ensemble des bénévoles qui animent nos associations ainsi que **les membres de notre Conseil d'Administration** pour leur participation active à nos différents travaux.

Je tiens également à remercier les anciens Présidents qui ont fait Notre fédération, bien entendu notre Président d'Honneur **Roger REMANDET**, mais plus particulièrement mon prédécesseur **Bernard LARREY** qui a, durant ces cinq dernières années de présidence, conduit notre Fédération et pendant 3 ans la FR SMB, mais plus encore, il connaît toute la Saône et Loire et a oeuvré depuis le 27 mai 1979 soit 34 années pour notre institution. Mais il a décidé de ne pas renouveler son mandat, car aujourd'hui, il a choisi d'aller regarder les vagues, « La mer qu'on voit danser... » en Vendée. Mais je sais qu'il continuera à regarder ce qui se passe en Bourgogne et en Saône-et-Loire. Bernard encore merci pour le temps que tu as consacré à Notre Fédération. Cela mérite bien une ovation.

Gérard HOCHART

Très bon 80^{ème} Congrès de la Fédération Musicale de Saône et Loire.

Pour marquer ce 80^{ème} congrès, les sociétés présentes se sont vues remettre une sacoche offerte par notre partenaire, le Crédit Mutuel, et la fédération a offert le Journal de Saône et Loire du jour.

MUSIQUE

Les musiciens en congrès à Saint-Rémy



Le concert des élèves de l'orchestre école a fini la journée en beauté. David Carrette (CLP)

Le congrès de la Fédération musicale de Saône-et-Loire s'est déroulé ce dimanche à Saint-Rémy. 51 des 126 sociétés du département étaient représentées salle Brassens où s'est tenue l'assemblée en présence de Pierre Jacob, maire de la commune.

Le président de la fédération, Gérard Hochart a ouvert la séance qui comportait un programme copieux avec les différents rapports

des commissions, le bilan de l'année écoulée et les perspectives 2013. Après un repas pris en commun pour bon nombre de participants, l'après-midi a été consacré à un concert de l'orchestre école de la fédération, composé d'élèves musiciens venus de diverses sociétés.

Un vin d'honneur offert par l'Harmonie de Saint-Rémy a terminé la journée dans la bonne humeur.

DAVID CARRETTE (CLP)

Ce congrès s'est déroulé en présence de Messieurs Pierre Jacob, Maire de Saint Rémy et Christian Wagener, vice-Président du grand Chalon, en charge de la culture et représentant Monsieur Christophe Sirugue, excusé, de Madame Claire Lapalus, chargée de mission de l'action culturelle des territoires au Conseil Général, Monsieur Fernand Renault, Conseiller Général était excusé. C'est Madame Valérie Villeboeuf, Présidente de la Lyre des Charreaux, représentant le Président de l'Harmonie de Saint Rémy, qui a accueilli les participants à ce congrès.

Le coin du trésorier de la FMSL

Les résultats budgétaires de la FMSL ont été approuvés par le Conseil d'administration le 17 février, puis vérifiés par la Commission de contrôle le 14 mars, puis adoptés par l'Assemblée générale ordinaire du 24 mars 2012, lors du congrès de Saint-Rémy.

L'exercice 2012 est équilibré. Avant provisions, le résultat d'exploitation est un excédent de 1 571,57 €, soit mois de 1% du budget.

La particularité de l'exercice 2012 a été une séparation des comptes en deux parties :

- des activités associatives, financées entre autres par les cotisations,
- des activités pédagogiques, financées essentiellement par la subvention du Conseil général et correspondant aux actions ciblées par la Convention annuelle d'objectifs.

De cette façon, la FMSL est totalement libre de mener ses actions associatives, et tout contrôle des Services financiers départementaux porterait sur la partie pédagogique, pour lesquelles la rigueur de gestion a été renforcée.

Le tableau 1 donne la décomposition des produits (recettes) et charges (dépenses) de l'exercice par natures comptables. Ces natures ont été classées par ordre décroissant (sauf les divers qui regroupent plusieurs postes, comme l'affranchissement, les communications, les frais de gestion courante, etc.).

Tableau 1 - Résultat budgétaire FMSL 2012				
CHARGES (€)				
Natures	Activités			Part %
	Assoc.	Pédag.	Total	
Masse salariale	5 289	58 588	63 877	40,1%
Hébergement stages		35 283	35 283	22,2%
Déplacements, missions	4 034	12 638	16 672	10,5%
Cotisations fédérales	13 843		13 843	8,7%
Coréalizations		8 815	8 815	5,5%
Prestations de service	875	5 958	6 833	4,3%
Achats	2 645	3 710	6 355	4,0%
Divers	2 734	4 844	7 578	4,8%
Sous-total	29 420	129 836	159 256	100,0%
Dotation provisions	800	750	1 550	
Valorisation bénévolat	21 585	34 683	56 268	83,8%
Dons en nature	1 185	3 665	4 850	7,2%
Mises à dispositions	180	4 324	4 504	6,7%
Sous-total	23 750	43 422	67 172	100,0%
Total général	53170,37	173258,01	226 428	
PRODUITS (€)				
Natures	Activités			Part %
	Assoc.	Pédag.	Total	
Subventions	3 553	88 000	91 553	56,9%
Participations stages		38 494	38 494	23,9%
Collecte cotisations	13 843		13 843	8,6%
Cotisations	6 843		6 843	4,3%
Mécénat et autres	3 000	1 499	4 499	2,8%
Ventes	2 307		2 307	1,4%
Intérêts	660	1 539	2 199	1,4%
Divers		1 089	1 089	0,7%
Sous-total	30 206	130 621	160 827	100,0%
Reprise de provisions				
Valorisation bénévolat	21 585	34 683	56 268	85,7%
Dons en nature	1 185	3 665	4 850	7,4%
Mises à dispositions	180	4 324	4 504	6,9%
Sous-total	22 950	42 672	65 622	100,0%
Total général	53156	173293	226 449	

Concernant les charges, la masse salariale est de le loin la nature la plus importante, avec un équivalent temps plein de 2 personnes (183 journées-professeurs, 32 journées-animateurs et un poste à 82% de la secrétaire). Suivent l'hébergement des stagiaires (stage estival et Harmonie-Ecole Fédérale), les déplacements et missions (membres du Conseil d'administration et professeurs), puis les cotisations fédérales (CMF et fédération de Bourgogne, en opération boîte aux lettres), les coréalizations (notamment pour les aides aux Ecoles de Musique pour les examens) et enfin les prestations de service et les achats.

Concernant les produits, le poste le plus important reste les subventions, suivi des inscriptions des stagiaires pour les actions pédagogiques et de la collecte des cotisations fédérales (identique au montant des reversements). Les cotisations des adhérents à la FMSL n'arrivent qu'en 4^{ème} position avec mois de 5% des produits directs avant le mécénat et les dons, les ventes et les intérêts (dont l'ordre de grandeur est celui du résultat avant provisions).

Après constitution de deux "provisions" modestes, 800 € pour les frais de bureau (changement de photocopieur) et de 750 € pour une formation au protocole des batteries-fanfares, le résultat final est de 21,57 euros.

Le tableau 1 fait également apparaître dans ses dernières lignes des "contributions volontaires", correspondant à la valorisation du bénévolat (équivalent à nouveau de 2 personnes à temps plein), aux dons en nature (essentiellement frais de déplacements de membres du Conseil d'Administration) et aux mises à disposition gratuites (Salle Marcel Sembat à Chalon pour le Festi-Jeunes Musiciens, l'Alto au Creusot pour les examens fédéraux, et diverses salles de réunions). Ces lignes sont équilibrées en produits et charges par définition, mais leur prise ne compte dans le total budgétaire ramène à 40% la part des subventions dans les produits (51% pour les actions pédagogiques, donc à la limite de la "gestion de fait").

Le tableau 2 représente cette fois la décomposition du même budget, non plus suivant les natures de produits et de charge, mais dans leur répartition suivant les différentes activités (22 au total) de la Fédération. Les centimes ont été évidemment éliminés.

Tableau 2 - Comptes d'activités FMSL 2012

Résultat des activités 2012			Contr. volontaires	
Postes budgétaires	Produits	Charges	Produits	Charges
Activités associatives				
Subventions + mécénat + dons	6 554			
Cotisations adhérents FMSL	6 843			
Secrétariat + frais de bureau		6 282		
Fonctionnement + activ. délégués	660	3 953	19 607	19 607
Congrès		2 111	24	24
Festivals + bulletin fédéral		1 616	3 319	3 319
Distinctions musiciens	2 307	1 615		
Collecte cotisations fédérales	13 843	13 843		
Total activités associatives	30 206	29 420	22 950	22 950
Provisions		800		
Résultat activités associatives	-13,99		0,00	
Activités pédagogiques				
Subvention Conseil général	88 000			
Mécénat et dons	1 500			
Administration générale	1 539	310	2 171	2 171
Stage estival	25 549	50 732	872	872
Harmonie Ecole Fédérale	10 175	34 288	873	873
Coréalisation examens écoles		10 027		
Assistance + Service de paie	1 360	7 905	18 137	18 137
Orchestre fédéral	1 067	6 883	3 636	3 636
Festi-Jeunes Musiciens	831	6 498	3 864	3 864
Centres examens départementaux		4 142	3 836	3 836
Formation des directeurs	210	3 320		
Aide aux projets pédagogiques	354	3 127		
Communication + CMF-Réseau	37	1 344		
Autres actions		1 260	9 282	9 282
Total activités pédagogiques	130 621	129 836	42 672	42 672
Provisions		750		
Résultat activités pédagogiques	35,56		0,00	
Total des activités	160 827	159 256	65 622	65 622
Total des provisions		1 550		
Résultat final	21,57		0,00	

Les petites lignes budgétaires ont été regroupées, comme dans le tableau précédent.

Les contributions volontaires (toujours équilibrées) apparaissent dans les dernières colonnes, ce qui montre leur ventilation sur les différents projets. Les montants les plus importants apparaissent sur l'activité des membres du CA et du service de paie pour les écoles (377 bulletins de paie émis pour 42 professeurs de 9 structures, hors ceux de la FMSL).

On voit que les deux parties du budget (actions associatives et pédagogiques) sont toutes deux équilibrées.

On retiendra principalement de ce tableau que les actions pédagogiques représentent environ 80% du budget de la Fédération, et que 2/3 du montant des ces mêmes actions est constitué par le stage estival et les sessions de l'Harmonie-Ecole Fédérale.

Pour l'établissement du budget prévisionnel 2013, il est à noter que les aides aux Ecoles de Musique pour les examens ont été supprimées, dans la mesure où la mise en place du Schéma départemental des

Enseignements artistiques se substitue avantageusement à ces aides.

On conclura cette présentation en donnant le barème des cotisations 2014 adopté par l'Assemblée générale :

- jusqu'à 25 membres : 31 € (1 € de plus qu'en 2013)
- de 26 à 50 membres : 50 € (1 € de plus qu'en 2013)
- de 51 à 75 membres : 81 € (2 € de plus qu'en 2013)
- plus de 75 membres : 90 € (2 € de plus qu'en 2013)
- droit d'entrée : 20 € (au lieu de 100, afin de ne pas mettre un frein à l'entrée)

Jean-Marc PUGNET, trésorier fédéral



Le 80^{ème} Congrès en images

La table des
intervenants



L'Orchestre Fédéral sous la direction de J-M Tremblay



L'Harmonie Ecole
Fédérale à la salle
G. Brassens.



Le Président de l'Harmonie de Cluny transmet le fanion
de la Fédération au doyen des musiciens St Rémy.



L'Ensemble Vocal de Buxy recherche un chef de chœur.

**L'ensemble Vocal de Buxy (30 choristes), recherche son futur chef de chœur.
Prise de fonction début septembre 2013.**

Contact à prendre avec le Président Alex MARKT

4 Rue du Pied du Clou 71640 GIVRY.

Tél : 03.85.44.37.18. Port : 06.01.78.03.70.

Mail : alexmarkt@free.fr

Jour de répétition (Actuellement le mardi, mais évolution possible)

Répertoire varié, Musique sacrée, pièces classiques, accompagné ou a capella

...

Pour mieux nous connaître, consulter le site internet Ensemble Vocal de Buxy.

EN BREF

LEYNES 18 années de Festival Chorale



L'école intercommunale de musique de l'Arlois organisait ce dimanche son 18^e festival chorales. 200 choristes, issus de sept formations, se sont produits devant un public très nombreux. Cette rencontre de chœurs est devenue, au fil du temps, une véritable institution dans le monde du chant chorale, avec la participation de la Fédération musicale de Saône-et-Loire, la municipalité de Leynes et du conseil général. L'après-midi se clôture par deux morceaux d'ensemble avec tous les choristes.

C. P. (CLP)

**Le 3 février,
une fois encore,
l'Ecole
Intercommunale
de Leynes a
organisé son
festival de chant
choral pour le
plus grand plaisir
de tous.
Bravo à tous.**



Stages 2013

Recrutement (professeurs et animateurs)

La Fédération Musicale de Saône et Loire organisera en 2013 son stage estival de musique (vents, percussions et cordes) et la première session 2013-14 de l'Harmonie-Ecole.

STAGE d'ETE du 16 au 24 août 2013 (Centre Omnisport de Mâcon)

Directeur artistique : Pierre Petit

Candidatures + CV à transmettre avant le 11 mars 2013

4 animateurs titulaires du BAFA (joindre la copie de votre diplôme avec notre candidature)

1 professeur de flûte

1 professeur de clarinette

1 professeur de trompette

1 professeur de cor (suivant les inscriptions)

1 professeur de trombone

1 professeur de tuba (suivant les inscriptions)

1 professeur de percussions

1 professeur de cordes

1 professeur de chant-choral

Conditions : Etre titulaire d'un DE ou d'un DEM.

HARMONIE-ECOLE session 2013-14 (Lieu communiqué ultérieurement)

3 sessions de 3 jours aux vacances de Toussaint, Février et Pâques

Directeur artistique ; Jean-Marc Tremblay

Responsable : Véronique Lancien

Candidatures + CV à transmettre avant le 30 juin 2013

1 professeur de flûte

1 professeur de clarinette

1 professeur de saxophone

1 professeur petits cuivres (trompette, cor)

1 professeur cuivres graves (trombone, tuba)

1 professeur de percussions

Conditions : Etre titulaire d'un DE ou d'un DEM.

Emplois rémunérés

(Hébergement et restauration durant le séjour pris en charge)

Renseignements auprès de la FMSL : 03 85 94 07 51 ou federation.musicale.71@wanadoo.fr

FEDERATION MUSICALE DE SAÔNE ET LOIRE

Maison des Associations

30, rue Saint Georges

71100 CHALON SUR SAÔNE

Année 2013/14

Formation à la direction d'orchestre

De l'initiation

au

Perfectionnement

*La formation est accessible aux jeunes musiciens désirant découvrir la direction
comme aux chefs déjà expérimentés*

Vous vous intéressez à la direction d'orchestre?

Cette formation s'adresse à toute personne désirant s'initier ou se perfectionner en direction d'orchestre, jeunes musiciens des associations musicales, chefs d'orchestre, enseignants...

La formation se décline en deux volets (détail page suivante):

1. Le cursus de direction.

2. Le tutorat.

Conseiller pédagogique et formateur pour 2013 : Jean-Marc TREMBLAY

La FMSL pourra s'adjoindre, si nécessaire, les compétences d'autres formateurs, notamment pour le tutorat.

Inscription :

Télécharger le bulletin d'inscription sur le site : <http://www.fmsl.openassos.fr/>

Retourner ce bulletin avant le 15 avril 2013 à la Fédération accompagné du règlement pour l'année : 30 €, payables :

- par chèque à l'ordre de la Fédération Musicale de Saône-et-Loire,
- par virement sur le compte de la FMSL domicilié au Crédit Mutuel, Agence Chalon PRO :
RIB : 10278 – 02518 – 00020675601 – 69

Contact, renseignements :

Fédération Musicale de Saône et Loire
Maison des associations
30 rue St Georges - 71100 CHALON-SUR-SAONE

federation.musicale.71@wanadoo.fr

Tél : 03 85 94 07 51

1 Cursus de Direction d'Orchestre ***Initiation - Perfectionnement***

Ce cursus s'adresse à tous les musiciens des sociétés musicales affiliées à la FMSL. Un niveau minimum en Formation Musicale et Instrumentale (fin de 2ème cycle) est souhaité.

Contenu de la formation

Direction d'orchestre : Travail à la table, gestique,
Mise en situation avec
orchestre.

Culture musicale : Analyse, orchestration...

Organisation du cursus

Il s'articule sur deux cycles de deux années chacun. En fonction de leur niveau, les stagiaires sont inscrits en 1^{er} ou en 2^{ème} cycle.

Le 1^{er} Cycle s'adresse aux stagiaires désirant bénéficier d'une initiation aux bases de la direction d'orchestre.

Le 2ème Cycle concerne des stagiaires ayant des connaissances en direction d'orchestre ou désirant perfectionner les acquis du 1^{er} Cycle.

Seize heures de formation annuelles pour le 1^{er} cycle et pour le 2^{ème} cycle associant cours à la table et pratique avec orchestre.

1er cycle : Groupe de 5 stagiaires

Les quatre stages annuels auront lieu de préférence le samedi en après-midi en fonction des possibilités des orchestres sélectionnés.

2ème cycle : Groupe de 3 ou 4 stagiaires

L'Orchestre Fédéral sera l'ensemble avec lequel travailleront les stagiaires. Les dates des stages de direction seront celles des répétitions de cet orchestre.

2 Le Tutorat

Le tutorat s'adresse aux chefs et à leurs adjoints en activité, désireux de se perfectionner à la direction d'orchestre.

Il s'agit d'un soutien à la réalisation d'un projet musical, au travail d'une œuvre particulière, à un aspect spécifique lié à la direction...

Le contenu et l'organisation sont fixés par un contrat d'objectif pédagogique.

Comment s'organisent ces ateliers ?

Chaque atelier, individuel, a une durée de douze heures réparties en trois rencontres de quatre heures :

- 2h pendant la répétition avec l'orchestre du stagiaire
- 2h consacrées à la préparation de la séance et à son évaluation.

Les lieux :

De préférence sur le site même du stagiaire et le jour de la répétition de son orchestre.

La FMSL se réserve le droit de limiter l'accès à cette formation.

CONCERT DE GALA DE LA FMSL

20 Avril 2013 à 20h30
Salle de l'ARC au Creusot.

Entrée gratuite

Pour ce concert, Jean-Marc Tremblay dirigera l'Harmonie Ecole Fédérale et de l'Orchestre Fédéral. Faisons un peu mieux connaissance avec ce chef qui travaille au sein de la FMSL depuis de longues années.



Saxophoniste de formation, Jean-Marc Tremblay a suivi des cours d'écriture musicale au Conservatoire National de Lyon et des cours de direction d'orchestre au Conservatoire de Chalon-sur-Saône, dont il est sorti avec une médaille d'or.

Titulaire d'une licence en musicologie de l'Université Lyon II-Lumière, et de diplômes d'aptitude à la direction des sociétés musicales (orchestre d'harmonie et orchestre symphonique), il enseigne au Conservatoire de Bourg-en-Bresse, où il est chargé des classes d'orchestres à cordes, à vents et «adultes». Il est directeur musical de l'Harmonie de Bourg-en-Bresse et directeur musical des orchestres d'Harmonie de la Fédération Musicale de Saône-et-Loire : l'Orchestre Fédéral et l'Harmonie Ecole Fédérale qu'il dirigera le 20 avril au Creusot.

Venez nombreux



Applaudir ces



Deux orchestres.